

EPREUVE I. Evaluation de la compétence communicative (40 points)

a) Lisez le texte :

«Loi anti-gaspillage alimentaire : quel bilan après 18 mois ?»

La journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire est l'occasion de dresser un bilan de la loi «relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire», en vigueur depuis 2016.

Que dit la loi? Le texte oblige les supermarchés de plus de 400m² à donner leurs invendus alimentaires s'ils sont sollicités par des associations. En cas de refus, les supermarchés sont passibles d'une amende de 3750 euros par infraction.

Une prise de conscience générale

De nombreux acteurs affirment que la loi a accéléré une prise de conscience dans la société française de la réalité concernant le gaspillage alimentaire et « a responsabilisé la grande distribution, qui jetait de la nourriture consommable », explique Guillaume Garot, député, auteur de la loi de 2016. Même son de cloche chez Arash Derambarsh, député, engagé dans la lutte contre le gaspillage. «L'opinion publique a accroché sur l'idée qu'il n'était plus possible de jeter la nourriture. Cette loi a permis de contraindre les supermarchés à donner».

Qu'en est-il en termes de résultats? «La dynamique est lancée. 95% des magasins de plus de 400m² donnent leurs invendus à des associations de solidarité», explique Garot. De son côté, Arash Derambarsh assure que 10 millions de repas ont été distribués et les dons aux associations ont augmenté de 22%, depuis 2016. Jean-Claude Guesdon, secrétaire général des Restos du cœur, estime que la loi Garot marche et permet de récupérer des produits alimentaires avant leur fin de vie. Les Restos du cœur connaissent une progression du tonnage des denrées alimentaires récupérées depuis 2014 et la loi a permis de poursuivre cette tendance.

Ce qu'il reste à améliorer

Jean Moreau est co-fondateur d'une plateforme qui met en lien les magasins et les associations dans 19 villes en France. Selon lui, les grands groupes jouent avant tout le jeu car ils ont un intérêt économique à donner leurs invendus. Il cite l'article du code général des impôts, selon lequel 60% de la valeur d'un produit est défiscalisable pour l'entité qui fait un don. De plus, le don alimentaire permet aux grands groupes de traiter moins de déchets, et ainsi de faire d'autres économies. Traiter une tonne de déchets coûterait 150 euros. Ce point pose la question de la qualité du don et du tri. «Les associations nous alertent car souvent les mêmes produits arrivent et parfois tardivement. Elles ont l'impression de devenir un centre de tri», détaille Garot. Selon Jean-Claude Guesdon, les décrets d'application de la loi Garot précisent des éléments à respecter: les produits donnés doivent avoir une durée de vie suffisante (48h au minimum avant la date limite de consommation), ils doivent être frais, présentables et normaux. Toutefois, «le bon fonctionnement de la loi dépend de la bonne volonté des magasins. Nous devons nous battre pour faire appliquer la réglementation et que le tri soit fait par les magasins. Nous faisons en sorte que la situation s'améliore, mais parfois nous héritons des produits à date périmée».

Extension de la loi et éducation

Une autre limite de la loi : elle ne concerne que les supermarchés de plus de 400m². «Il faut aller plus loin, concernant la superficie et étendre cette loi aux maisons de retraite, à la restauration scolaire, aux boulangeries. Il va falloir changer toute la société», estime Arash Derambarsh. Une expérimentation sera lancée dans la restauration collective pour donner les invendus alimentaires aux associations volontaires. Guillaume Garot estime que le combat contre le gaspillage ne se gagnera pas sans dimension éducative: «Ce sujet concerne les enfants. Il faut éduquer à l'alimentation et donner des repères contre le gaspillage alimentaire à l'école».

Une pétition européenne contre le gaspillage alimentaire

Certains élus veulent mener le combat contre le gaspillage alimentaire au niveau européen, pour faire suite à la loi française. Une pétition « *Mettons fin au Gaspillage Alimentaire en Europe!* » lancée par Arash Derambarsh compte 1,2 millions de signataires. Elle sera remise à la Commission européenne qui est tenue de présenter une proposition législative. L'enjeu n'est pas mince: à l'échelle mondiale, un tiers des aliments produits finissent à la poubelle.

D'après Guillaume Pointg

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/2018/10/16/loi-anti-gaspillage-alimentaire>

b) Réalisez les consignes: répondez aux questions et choisissez la bonne réponse.

Nr.	Items	Score													
1.	Que prévoit la loi 2016? Répondez en 15-20 mots (total – 2 points) <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 2	A 0 1 2												
2.	Comment la loi a-t-elle influencé la prise de conscience dans la société française? Répondez en 15-20 mots (total – 2 points) <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 2	A 0 1 2												
3.	Indiquez, pour chacune des phrases suivantes, si l'information est vraie (V) ou fausse (F). Justifiez la réponse en citant un passage du texte. (total – 9 points) <table border="1" data-bbox="247 929 1316 1836"> <thead> <tr> <th data-bbox="247 929 1157 963">Affirmation</th> <th data-bbox="1157 929 1236 963">Vrai</th> <th data-bbox="1236 929 1316 963">Faux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="247 963 1157 1254"> 1. La plupart des magasins de plus de 400m2 refusent d'offrir les produits alimentaires invendus aux associations de solidarité. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/> </td> <td data-bbox="1157 963 1236 1254"></td> <td data-bbox="1236 963 1316 1254"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="247 1254 1157 1545"> 2. Depuis 2014, les denrées alimentaires récupérées par les Restos du cœur ont diminué. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/> </td> <td data-bbox="1157 1254 1236 1545"></td> <td data-bbox="1236 1254 1316 1545"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="247 1545 1157 1836"> 3. Certains députés envisagent appliquer l'expérience législative française au niveau européen. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/> </td> <td data-bbox="1157 1545 1236 1836"></td> <td data-bbox="1236 1545 1316 1836"></td> </tr> </tbody> </table>	Affirmation	Vrai	Faux	1. La plupart des magasins de plus de 400m2 refusent d'offrir les produits alimentaires invendus aux associations de solidarité. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>			2. Depuis 2014, les denrées alimentaires récupérées par les Restos du cœur ont diminué. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>			3. Certains députés envisagent appliquer l'expérience législative française au niveau européen. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>			A 0 1 3 A 0 1 3 A 0 1 3	A 0 1 3 A 0 1 3 A 0 1 3
Affirmation	Vrai	Faux													
1. La plupart des magasins de plus de 400m2 refusent d'offrir les produits alimentaires invendus aux associations de solidarité. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>															
2. Depuis 2014, les denrées alimentaires récupérées par les Restos du cœur ont diminué. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>															
3. Certains députés envisagent appliquer l'expérience législative française au niveau européen. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>															
4.	Expliquez en 25-30 mots et avec vos propres mots la phrase «... les grands groupes jouent avant tout le jeu car ils ont un intérêt économique à donner leurs invendus. ». (total – 3 points) <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 2 3	A 0 1 2 3												

	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
5.	<p>Expliquez à partir du texte, comment l'application de la loi 2016 pourrait être améliorée. Écrivez en 35-40 mots la réponse avec vos propres mots. (total – 6 points)</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 2 4 6	A 0 2 4 6
6.	<p>Selon l'article, quelles extensions de la loi seraient à mettre en place ? Expliquez en 45-50 mots et avec vos propres mots. (total – 8 points)</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 2 4 6 A 0 1 2	A 0 2 4 6 A 0 1 2
7.	<p>Selon vous, quel serait le message du texte ? Expliquez-le avec vos propres mots en 55-60 mots. (total – 10 points)</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 3 5 7 A 0 1 2 3	A 0 1 3 5 7 A 0 1 2 3

